PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 30 juillet 2021

DRAMATIQUE ACCIDENT MORTEL D'UN PIETON LORS D'UN RODEO MOTO

LA PREFETE INTENSIFIE LA LUTTE CONTRE CES PRATIQUES

Le samedi 17 juillet 2021 un accident mortel s'est produit à Glisy lors d'un « rassemblement sauvage ». Le pilote d'une moto a voulu réaliser une figure de roue arrière mais a perdu le contrôle et son engin qui a violemment percuté une jeune fille.

Les rodéos motorisés, dits rodéos sauvages ou rodéos urbains génèrent des risques importants pour la sécurité des riverains et des conducteurs.

Comme l'avait annoncé la préfète à la suite de ce drame, une réunion de travail associant les maires de Boves, Glisy et Longueau, le président d'Amiens métropole, le conseil départemental et les forces de l'ordre, s'est tenue le vendredi 23 juillet pour apporter une réponse adaptée à cette situation.

Les participants, soucieux de mobiliser l'ensemble des moyens permettant de traiter le problème dans sa globalité ont abordé plusieurs pistes, qui seront expertisées par les services, axées prioritairement sur la prévention. Ainsi il a été proposé :
- d'interdire les rassemblements le week-end et de rappeler les risques auxquels s'exposent les organisateurs et les spectateurs de ces runs non autorisés ;
- de lever les contraintes règlementaires pour réduire la vitesse autorisée de l'axe concerné à 50 km/h alors qu'il est aujourd'hui limité à 90 km/h. En effet l'avenue Philéas Fogg, voie d'intérêt communautaire, est répartie sur son linéaire sur les 3 communes ;
- la mise en place d'une vidéoprotection au niveau de la zone commerciale et de l'axe concerné ;
- de mettre en place d'autres mesures administratives qui permettront la verbalisation par les forces de l'ordre ;
- de renforcer les contrôles routiers sur les zones susceptibles d'être utilisées pour ces rodéos ou runs.

Depuis plusieurs mois, les services de police étaient mobilisés et ont mis en place des dispositifs de sécurisation et des contrôles routiers réguliers, 5 en 2019, 8 en 2020 et 3 en 2021. Cela s'est traduit par plus 200 contrôles donnant lieu à près de 50 verbalisations, 5 interpellations et 3 saisies de véhicules.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens

Le drame survenu le 17 juillet a montré qu'il fallait renforcer la prise en compte de ce phénomène ancien qui justifie une réponse plus forte et mieux coordonnée entre l'État et les élus. Ainsi, dès le week-end des 24 et 25 juillet, les contrôles ont été renforcés sur le terrain et le seront tout au long de l'été afin d'empêcher l'organisation de ces rassemblements ou de contrôler les contrevenants.

Afin de prévenir ces rassemblements, source de danger tant pour les participants que pour le public, la préfète de la Somme a interdit, par arrêté du 30 juillet 2021, les rassemblements de personnes et de véhicules terrestres à moteur dont l'objectif est de réaliser des démonstrations de tuning et de course du vendredi au dimanche inclus, et ce jusqu'au dimanche 29 août 2021 sur le territoire des communes de Boves, Camon, Dury, Glisy et Longueau

Pour rappel la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les rodéos motorisés a créé un délit spécifique :

- sanctionnant fermement les auteurs de rodéos motorisés de peines pouvant aller jusqu'à 5 ans de prison ;
- les privant de leurs véhicules, (confiscations obligatoires des engins ayant servi à commettre ces infractions) ;
- punissant les organisateurs jusqu'à deux ans de prison et 30 000 € d'amende.